



Analyse

FAPEO 07/2025

60% pour réussir :
une école plus exigeante
ou plus excluante ?

Benoît Peeters

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

C Culture

 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

L'analyse en un coup d'œil

Mots-clés : école ; pédagogie ; épreuves ; seuils ; exigence ; accompagnement ; relégation ; inégalités ; équité

Dans cette analyse, nous essayons de répondre à une question apparemment assez simple : le relèvement annoncé et programmé du seuil de réussite des épreuves externes (CEB, CE1D et CESS) de 50% à 60% est-il un gage de qualité pour l'école ou au contraire juste une façon de creuser encore un peu plus les inégalités ?

L'introduction permettra de bien prendre la mesure des enjeux liés à cette question mais également d'en situer le contexte. Quand ? Comment ? Et pourquoi changer les règles qui étaient en vigueur jusqu'à maintenant ? Autant de questions et de réponses qui permettront d'y voir déjà un peu plus clair.

Les différentes parties du corps du texte approfondiront nos interrogations. Dans un premier temps, nous décortiquerons l'intention affichée : le relèvement du niveau des élèves dans notre système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ensuite, nous essayerons d'évaluer l'équité de cette réforme. Qui favorise-t-elle et qui pénalise-t-elle ?

Viendra alors la question de la concertation avec les acteurs de terrain, parents comme enseignants. On se penchera aussi sur les conditions d'application de cette réforme et ce qu'elles impliquent à la marge, en matière de « liberté pédagogique ». Et on terminera ce tour d'horizon par les attentes des parents en termes d'exigence scolaire.

Cette dernière partie étant une sorte de première conclusion qui met en lumière l'écart entre la réforme mise en œuvre et les attentes de ses « usagers », c'est-à-dire – indirectement – les parents, qui ont tous la mission d'offrir la meilleure éducation possible à leur(s) enfant(s).

Enfin, nous prendrons un peu recul en revenant aux principes qui permettent de construire une société égalitaire et inclusive. Autrement dit, nous rappellerons l'importance de la mission émancipatrice et universaliste de l'école, fondement d'une société démocratique juste et solidaire.

Si vous désirez organiser un débat sur cette question, n'hésitez pas à contacter :
secretariat@fapeo.be

Table des matières

Introduction.....	4
L'intention affichée : rehausser le niveau	5
Une réforme qui interroge l'équité du système.....	5
Un dialogue manquant avec les parents et les acteurs de terrain.....	6
Des conditions floues : autonomie des conseils de classe et soutien annoncé	6
Ce que les parents attendent : une école juste, exigeante et accompagnante	7
Conclusion	7

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette production n'est pas rédigée en écriture inclusive et suit la forme du genre neutre, mais elle s'adresse néanmoins indistinctement aux femmes, hommes, personnes non binaires, gender fluid ou de quelque identité de genre que ce soit.

Introduction

À partir de juin 2027, les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles devront obtenir au moins 60% pour réussir les épreuves externes certificatives de fin de cycle : le CEB à la fin de la primaire, le CE1D en deuxième secondaire et le CESS en fin de secondaire. Jusque-là fixé à 50 %, ce seuil a été relevé à 60% pour « garantir la maîtrise des compétences essentielles ». Présentée par la ministre Glatigny comme une mesure visant à revaloriser l'école, cette réforme transforme en profondeur la logique d'évaluation, sans que les conditions d'apprentissage ou le soutien aux élèves ne soient véritablement repensés.¹

Dans la Déclaration de Politique Communautaire 2024-2029 il est d'ailleurs inscrit que « *le relèvement des seuils de réussite s'inscrit dans une logique renforçant les valeurs de l'effort, du travail, du mérite et du plaisir d'apprendre des élèves* »² Mais peut-on réellement renforcer ces valeurs par un simple relèvement des seuils ? Ou faudrait-il plutôt concentrer les efforts sur l'amélioration des conditions d'apprentissage et l'accompagnement des élèves ?

Derrière le discours officiel, cette décision soulève des questionnements pour les élèves, leurs parents et les acteurs éducatifs. À qui profite réellement cette réforme ? Cherche-t-elle à améliorer les apprentissages ou à restaurer symboliquement une forme d'autorité scolaire supposée ? Est-elle juste dans un système éducatif parmi les plus inégalitaires de l'OCDE ? Est-elle efficace alors qu'aucune évaluation d'impact n'a été anticipée ?³ Et est-elle inclusive, alors que les élèves les plus vulnérables, en situation de précarité, issus de l'immigration ou présentant des besoins spécifiques, sont les plus exposés à l'échec scolaire ?

Pour analyser cette réforme, il est indispensable de poser les questions politiques et sociales qu'elle dissimule :

Pourquoi durcir l'accès aux diplômes sans garantir l'égalité des chances dès le départ ?

À quel modèle d'école cette mesure répond-elle ?

Et surtout, quelle école souhaite-t-on construire : une école qui élève réellement le niveau des élèves, ou une école qui durcit simplement les conditions de réussite sans repenser l'accompagnement et la remédiation ?

¹ Fédération Wallonie-Bruxelles – Glatigny, V. (2025, 18 juillet). *CEB, CE1D, CESS : un seuil de réussite à 60 % pour garantir la maîtrise des apprentissages*. Communiqué de presse.

² Fédération Wallonie-Bruxelles (2024). *Déclaration de politique communautaire 2024-2029*.

³ Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Kaynak, E. (2025, 30 juin). *Seuil de réussite aux évaluations externes bientôt porté à 60% ? Question parlementaire adressée à la ministre de l'Enseignement*.

L'intention affichée : rehausser le niveau

Selon la Ministre de l'Enseignement, la réforme vise à lutter contre le « nivellation par le bas », à restaurer *l'exigence* académique et *l'effort* et à garantir que les certificats attestent de compétences réellement maîtrisées. Ces intentions peuvent sembler légitimes, notamment face aux résultats préoccupants des tests internationaux.⁴

Cependant relever le seuil de réussite sans transformer en profondeur l'accompagnement des élèves risque de pénaliser les publics les plus vulnérables :

- **Accentuation des inégalités sociales et scolaires** : les élèves issus de milieux défavorisés, déjà confrontés à des obstacles éducatifs, pourraient être les premiers pénalisés par ces exigences accrues. Une institutrice d'une école en milieu très défavorisé compte aujourd'hui 2 CEB ratés dans sa classe de 24 élèves au seuil de réussite à 50%. Au seuil de réussite à 60%, ce sont 12 élèves sur 24 qui seront en échec.
- **Soutien insuffisant** : les mesures annoncées, telles que le renfort d'enseignants ou de dispositifs d'aide, risquent de rester insuffisantes si elles ne s'accompagnent pas d'une transformation réelle des pratiques pédagogiques et de la formation des enseignants. On le voit déjà aujourd'hui, les enseignants censés faire du co-enseignement se retrouvent trop souvent à enseigner seuls pour remplacer les absents.

Risques liés à l'autonomie des conseils de classe : la liberté laissée aux conseils de classe pour évaluer des situations individuelles pourrait générer des décisions subjectives, accentuant l'iniquité entre élèves. L'autonomie des conseils de classe, c'est pour le meilleur ou pour le pire. L'étude de l'UNIA a largement démontré le poids des représentations collectives sur le parcours scolaire des élèves.⁵ Ainsi, sans une approche globale et inclusive qui combine renforcement des apprentissages, soutien ciblé et amélioration des conditions d'enseignement, le relèvement du seuil de réussite va seulement pénaliser principalement les publics les plus vulnérables, exactement ceux que l'on devrait aider.⁶

Une réforme qui interroge l'équité du système

Le système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles reste profondément inégalitaire. Les écarts de réussite sont fortement influencés par l'origine sociale, géographique ou migratoire des élèves. Mais également par le niveau de soutien, le climat scolaire ou les dispositifs d'accompagnement qui varient considérablement d'une école à l'autre. Dans ce contexte, relever uniformément le seuil de réussite à 60% risque d'accentuer ces inégalités. Il faudrait plutôt des mesures structurelles de soutien pour compenser ces disparités.⁷

⁴ RTL Info. (2023, 5 décembre). *La dernière étude PISA est tombée : le niveau des élèves belges est en baisse, la ministre de l'Éducation tempère.*

⁵ Unia. (2018). *Baromètre de la diversité – Enseignement*. Disponible sur : <https://www.unia.be/fr/connaissances-recommandations/barometre-diversite-enseignement-2018>

⁶ Lacroix, J. & De Thier, V. (2025, 5 mai). *Concertation : faut-il entendre l'avis des élèves et de leurs parents ?*

⁷ Enseignons.be. (2025, 26 août). *Ségrégation scolaire : Quel est le problème ? Et comment s'en libérer ?*

Cette réforme comporte également un risque d'exclusion renforcée. Les élèves déjà en difficulté pourraient, comme cela existe déjà aujourd'hui dans notre système, être stigmatisés ou orientés prématurément vers certaines filières, sans que l'on s'attache aux causes réelles de leurs difficultés, qu'il s'agisse de précarité, de troubles d'apprentissage ou de discriminations. La mesure risque donc de produire l'effet inverse de celui recherché, en marginalisant davantage les élèves les plus fragiles.⁸

Un dialogue manquant avec les parents et les acteurs de terrain

La FAPEO déplore que cette réforme ait été annoncée sans véritable consultation des parents, des associations ou des équipes éducatives de terrain. En donnant l'impression d'une école plus exigeante, elle ne garantit pas pour autant une école plus juste et risque de renforcer le sentiment que les décisions sont prises loin du quotidien des parents et des élèves.

Le relèvement du seuil à 60% génère également une pression supplémentaire sur les enfants et leurs familles, en particulier les plus jeunes confrontés au CEB en 6^e primaire. Cette logique de performance chiffrée, privilégiant le résultat immédiat, risque de supplanter l'apprentissage progressif et personnalisé, essentiel pour permettre à chaque élève de développer ses compétences dans de bonnes conditions.

Des conditions floues : autonomie des conseils de classe et soutien annoncé

La réforme laisse aux conseils de classe la possibilité de « récupérer » certains élèves qui n'atteignent pas le seuil de 60%, mais la marge de manœuvre exacte reste imprécise. Selon les écoles et les pratiques, cette autonomie pourrait se traduire par une grande variabilité, voire de l'arbitraire, renforçant l'opacité du système et l'inégalité entre élèves.

Parallèlement, des mesures de soutien sont annoncées, comme des renforts pour les élèves de 6^e primaire ou un accompagnement personnalisé à la suite du test CLE en 4^e, mais leur portée et leur efficacité restent incertaines. On ne sait pas encore si ces moyens atteindront réellement les enfants qui en ont le plus besoin ni comment ils seront déployés dans les établissements les plus en difficultés. Sans clarification et suivi concret, ces dispositifs sont largement symboliques et insuffisants pour compenser les difficultés engendrées par le relèvement du seuil.⁹

⁸ Ibidem

⁹ Lacroix, J. & De Thier, V. (2025, 5 mai). Concertation : faut-il entendre l'avis des élèves et de leurs parents ?

Ce que les parents attendent : une école juste, exigeante et accompagnante

L'exigence scolaire est légitime, mais relever le seuil à 60% n'apporte pas de solution réelle. Ce qu'il faut avant tout c'est mettre en place un véritable accompagnement et un véritable soutien effectif et structuré pour les élèves en difficulté. Un chiffre plus élevé ne garantit pas la maîtrise des compétences et risque surtout de pénaliser les élèves les plus vulnérables. Pour qu'une évaluation soit juste, il faut d'abord un système qui accompagne chaque élève dès les premières difficultés, avec des dispositifs adaptés et accessibles à tous.

L'école doit aussi donner du sens aux apprentissages. Trop d'élèves vivent actuellement l'école comme une succession d'épreuves chiffrées, déconnectées de leurs progrès et de leurs efforts. Les parents souhaitent une école qui valorise les acquis et l'évolution de chaque enfant, plutôt que de se concentrer uniquement sur des seuils arbitraires.

Enfin, l'école doit se construire avec les parents et les enseignants. Les décisions éducatives qui concernent les élèves doivent intégrer leur expérience du quotidien et celle des enseignants. Les réformes doivent partir du terrain et du vécu des enfants, et non se limiter à des ajustements numériques, pour être réellement efficaces et équitables.

Conclusion

Le relèvement du seuil de réussite illustre une réforme essentiellement symbolique, qui met l'accent sur le résultat plutôt que sur les conditions réelles d'apprentissage. Cette mesure, présentée comme un moyen de rehausser le niveau des élèves, risque surtout de pénaliser les publics les plus vulnérables et d'accentuer les inégalités déjà présentes dans le système scolaire. Sans accompagnement renforcé, dispositifs pédagogiques ciblés et consultation réelle des parents et des équipes éducatives, relever le seuil ne garantit en rien la maîtrise des compétences, et va produire des effets contre-productifs.

Plutôt que de se focaliser sur un chiffre, il serait plus efficace de mettre en place des dispositifs d'accompagnement dès les premières difficultés, de soutenir les enseignants dans leurs pratiques et de construire des parcours d'apprentissage progressifs et personnalisés. L'école doit rester un lieu où chaque élève peut progresser, comprendre et développer ses compétences, plutôt qu'un filtre qui écarte ceux qui rencontrent des obstacles. C'étaient les objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence, ce même pacte que la ministre de l'Enseignement est en train de détricoter. L'éducation doit urgemment cesser de répondre à cette logique compétitive et (re)devenir une pratique plus qualitative, plus juste et plus inclusive.

Sources

- Fédération Wallonie-Bruxelles – Glatigny, V. (2025, 18 juillet). *CEB, CE1D, CESS : un seuil de réussite à 60 % pour garantir la maîtrise des apprentissages.* Communiqué de presse.
- Fédération Wallonie-Bruxelles (2024). *Déclaration de politique communautaire 2024-2029.*
- Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Kaynak, E. (2025, 30 juin). *Seuil de réussite aux évaluations externes bientôt porté à 60% ? Question parlementaire adressée à la ministre de l'Enseignement.*
- RTL Info. (2023, 5 décembre). *La dernière étude PISA est tombée : le niveau des élèves belges est en baisse, la ministre de l'Éducation tempère.*
- Unia (2018). *Baromètre de la diversité – Enseignement.*
Disponible sur : <https://www.unia.be/fr/connaissances-recommandations/barometre-diversite-enseignement-2018>
- Lacroix, J. & De Thier, V. (2025, 5 mai). *Concertation : faut-il entendre l'avis des élèves et de leurs parents ?*
- Enseignons.be. (2025, 26 août). *Ségrégation scolaire : Quel est le problème ? Et comment s'en libérer ?*

Copyright © 2025 FAPEO, Tous droits réservés.

Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne 48, 1190 Bruxelles

Tel. : 02 527 25 75 E-mail : secretariat@fapeo.be

N° d'entreprise : 0 409 564 781 – RMP Bruxelles

IBAN : BE48 2100 2838 9427 – BIC : GEBABEBB

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

